

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

## DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostics techniques et études de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition à réaliser sur le site de l'ancien tri postal à Lisieux (Département du Calvados)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 25% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 27 000 €.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle insérée dans un tissu dense, problématique amiante Problème de sécurisation du site (intrusions fréquentes) Coût du recyclage important au regard de la programmation (logements)
PLU :	UB – zone de faubourg
PROJET :	Réalisation d'une opération de construction d'un programme de 9 logements en lien avec Logipays
PRISE EN CHARGE AU TTITRE DU FONDS FRICHES	Comité de programmation du 1-12-17 Commission permanente régionale du 29-01-18
PROPRIÉTAIRE :	Privé – portage à venir (avis favorable du CE – 20-12-17)
ENVELOPPE PROJET :	<b>60 000 €HT</b>

Site, lieu, nature de l'intervention Projet	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région	Part collectivité	Part EPF Normandie
<b>Intervention Villes moyennes</b>					
Centre de tri postal à Lisieux Diagnostics techniques et étude de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition Démolition Habitat	CA Lisieux Normandie	60 000 €	40% 24 000 €	25% 15 000 €	35% 21 000 €

ROUEN, le

**20 FEV. 2018**

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL